



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante et unième session

Rome, 23-27 mars 2015

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à la pratique établie, le Conseil est informé des débats au sein d'autres instances intéressant l'Organisation. Les exposés présentés à la cent cinquante et unième session du Conseil porteront sur les thèmes suivants:

- 1) Le Programme mondial pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants.
- 2) Les conclusions de la vingtième Conférence des Parties (COP 20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Lima, 1-12 décembre 2014).
- 3) Les conclusions de la troisième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Bonn, 12-17 janvier 2015).
- 4) Les conclusions de la quarante-sixième session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (New York, 3-6 mars 2015).
- 5) Le quatorzième Congrès forestier mondial (Durban, 7-11 septembre 2015).
- 6) La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (octobre 2016).
- 7) Le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes ci-dessus sont présentés à la cent cinquante et unième session du Conseil pour information seulement.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm798f

I. Programme mondial pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants

1. La FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sont devenues les principaux acteurs dans l'élaboration d'une stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants, à la suite d'un appel de leurs membres à lutter contre les conséquences socioéconomiques dévastatrices de cette maladie dans 70 pays d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie, et des craintes que ses effets néfastes ne se poursuivent, en raison de la rapidité de dissémination des organismes nuisibles ces 15 dernières années. Le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants joueront un rôle important dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans l'amélioration des moyens d'existence des communautés d'agriculteurs pauvres et dans le renforcement des capacités d'adaptation des exploitants agricoles en cas de pertes répétées. L'éradication peut être menée à bien d'ici à 2030 si un soutien financier approprié et une volonté politique réelle lui sont consacrés.

2. L'éradication mondiale de la peste bovine et les leçons qui en ont été tirées ont renforcé la confiance ainsi que le sentiment qu'une autre maladie à fort impact, telle que la peste des petits ruminants, pouvait être éradiquée. Sur la base des enseignements tirés de l'éradication de la peste bovine, une approche progressive, par étapes, du contrôle et de l'éradication de la peste des petits ruminants a été définie par la FAO et l'OIE, approche qui offre également de grandes opportunités de progresser dans la lutte contre d'autres maladies infectieuses à fort impact. Il faudra dépenser environ 4,33 milliards d'USD pour mener à bien avec succès la stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants et l'économie qui en résultera (sur les pertes) oscillera entre 1,45 et 2,1 milliards d'USD par an, en plus des 270 millions d'USD liés aux vaccinations contre cette maladie.

3. Le Programme FAO-OIE pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants a été approuvé à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture qui s'est tenue en octobre 2014, et à la cent cinquantième session du Conseil, en décembre 2014. Le secrétariat du Programme sera basé au Siège de la FAO, ce qui facilitera la mission de coordination de l'Organisation: cohérence des volets régionaux, services techniques et consultatifs, élaboration et examen du programme de recherche, interface avec les autres institutions et les bailleurs de fonds partenaires. Les efforts combinés de la FAO et de l'OIE permettront, entre autres, d'améliorer la santé des petits ruminants, de renforcer les systèmes vétérinaires, les services de vulgarisation, la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens d'existence en zone rurale et enfin de promouvoir la participation des femmes.

II. Conclusions de la vingtième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Lima, 1-12 décembre 2014)

4. La vingtième Conférence des Parties de la CCNUCC s'est tenue à Lima (Pérou), du 1^{er} au 12 décembre 2014. La FAO a participé en qualité d'observateur et a manifesté son soutien aux Parties en prônant la nécessité de garantir la sécurité alimentaire de tous par l'amélioration de la productivité, du caractère durable et de la capacité d'adaptation de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie dans un contexte de changements climatiques, conformément aux objectifs stratégiques de la FAO.

5. L'article 2 de la CCNUCC déclare qu'il est impératif que les efforts déployés afin de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère le soient sans mise en danger de la production alimentaire. À cet égard, la FAO a joué un rôle éminent dans les travaux préparatoires à la publication du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié en septembre 2014. Trois groupes de travail ont bénéficié de contributions d'auteurs de la FAO (en tant qu'auteurs principaux ou de coauteurs). En outre, la FAO apporte une contribution technique à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC.

6. Durant la vingtième Conférence des Parties, des progrès ont été réalisés dans deux domaines principaux:

- a) *Progrès dans la mise en œuvre des actions:* Des mesures ont été prises à Lima afin de mettre l'accent sur les actions d'adaptation; les plans nationaux d'adaptation ont été reconnus comme des outils importants pour renforcer les capacités d'adaptation des pays et un nouveau réseau mondial des plans nationaux d'adaptation, ainsi que l'initiative de Lima de partage des connaissances en matière d'adaptation, ont été lancés. La manière dont le Fonds vert pour le climat pouvait aider les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation a été examinée et l'objectif initial de financement de 10 milliards d'USD de ce fonds a été dépassé grâce aux engagements financiers tant des pays développés que des pays en développement. Enfin, le Programme de travail de Lima a vu le jour: il vise à promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et à mieux prendre en compte cette question dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat.
- b) *Progrès dans le texte de négociation:* Les pays ont défini les éléments d'un nouvel accord, dont la signature devrait intervenir à la vingt et unième Conférence des Parties qui se tiendra à Paris (France), du 30 novembre au 11 décembre 2015. Les débats ont porté principalement sur les règles de base de la contribution des pays (contribution prévue déterminée au niveau national), qui constitueront le pilier du nouvel accord qui prendra effet en 2020. Les pays ont été invités à énoncer leur engagement au cours du premier trimestre 2015, notamment à la seconde session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée, qui s'est tenue à Genève du 8 au 13 février 2015.

III. Conclusions de la troisième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Bonn, 12-17 janvier 2015).

7. La troisième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques s'est tenue à Bonn (Allemagne), du 12 au 17 janvier 2015. Dans sa décision IPBES-3/4, la session plénière a revu le programme de travail pour la période 2014-2018, qui incluait la préparation d'évaluations thématiques: la première concerne la pollinisation et les pollinisateurs associés à la production alimentaire; la FAO y a apporté sa contribution en sa qualité d'Organisation internationale hautement qualifiée, reconnue pour son expertise et ses réseaux dans les domaines de la pollinisation et des services rendus par les écosystèmes à la production alimentaire. La FAO a plus spécifiquement agi en tant qu'organe de facilitation et de coordination de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, à l'invitation du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et conformément à la décision V/5 de la Conférence des Parties à la Convention. En outre, la session plénière a pris note des progrès réalisés dans l'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire.

8. Durant la session, la FAO a officiellement proposé d'accueillir la troisième et dernière réunion des auteurs, à Rome, du 27 au 31 juillet 2015. Cette réunion sera l'occasion pour la FAO de confirmer au niveau international sa position d'organisation majeure dans le domaine de l'amélioration de la production alimentaire par la biodiversité et les services écosystémiques: tant par son rôle de partenaire au sein de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques que par ses communications sur son travail dans le cadre de l'Objectif 2 «Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches» et en particulier dans le domaine d'activité majeur des services écosystémiques et de la biodiversité.

9. La session plénière a par ailleurs approuvé la réalisation d'une évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres et a demandé dans le document d'orientation qu'une collaboration soit entamée avec le Partenariat mondial sur les sols et son Groupe technique

intergouvernemental sur les sols, qui devrait publier un premier rapport sur l'état des sols dans le monde d'ici au 5 décembre 2015. Enfin, la session plénière a convenu de commencer une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, pour examen à la quatrième session plénière.

IV. Conclusions de la quarante-sixième session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (New York, 3-6 mars 2015).

10. La quarante-sixième session de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies s'est tenue à New York du 3 au 6 mars 2015. Les débats ont porté, entre autres, sur la définition d'une structure générale pour les indicateurs du développement durable, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

11. La Commission de statistique est l'entité responsable de l'ensemble du système statistique au niveau mondial. Elle réunit les directeurs de la statistique des États membres et des organisations internationales et constitue le plus haut organe de décision dans le domaine des données statistiques internationales. Elle assure en particulier la promotion des normes statistiques et leur application aux niveaux national et international. La quarante-sixième session de la Commission de statistique a été précédée de la première réunion du groupe d'experts interorganisations sur les objectifs de développement durable. Celle-ci s'est tenue à New York du 25 au 26 février 2015 et a préparé les éléments nécessaires à la sélection des organisations chargées du suivi de chaque indicateur des objectifs de développement durable. La FAO jouera un rôle important dans ce dispositif. Elle est en effet l'une des agences chargées du suivi de l'Objectif 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable), de l'Objectif 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), de l'Objectif 12 (Instaurer des modes de consommation et de production durables), de l'Objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et de l'Objectif 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).

V. Quatorzième Congrès forestier mondial (Durban, 7-11 septembre 2015)

12. Le quatorzième Congrès forestier mondial, qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 7 au 11 septembre 2015, constitue une opportunité majeure pour les sylviculteurs, les défenseurs de la forêt et les partenaires intersectoriels à qui il permettra de se réunir pour partager expertises et expériences et mieux définir ce que devra être le rôle des forêts dans le développement durable dans les années à venir. Ce quatorzième Congrès forestier mondial sera le premier en Afrique et le Gouvernement sud-africain travaille en étroite collaboration avec la FAO afin de garantir une participation étendue des secteurs de la sylviculture, de l'agriculture, de l'élevage, de l'énergie et de l'eau, ainsi que du secteur public, de la société civile, des institutions universitaires et de recherche, avec une attention particulière portée à la participation des femmes, des jeunes et du secteur privé.

13. En choisissant pour thème «Les forêts et les populations: investir dans un avenir durable», le quatorzième Congrès forestier mondial vise à offrir une large gamme de biens et de services qui permettent de renforcer le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté et à protéger et améliorer les ressources naturelles dans le contexte des changements climatiques. Six sous-thèmes ont été définis et se concentreront sur: le développement socioéconomique et la sécurité alimentaire; renforcer les capacités d'adaptation; prendre en compte l'utilisation de la terre; encourager l'innovation produits et le commerce durable; améliorer les décisions grâce au suivi réalisé; améliorer la gouvernance. En outre, le Congrès mettra en évidence la contribution de la foresterie à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, au niveau mondial.

14. Les conclusions du Congrès seront présentées au Conseil de la FAO et, pour approbation, à la quarantième session de la Conférence de la FAO en juin 2017. Afin de maximiser l'impact du Congrès, elles seront également largement présentées aux membres, aux parties prenantes et lors de débats internationaux sur le sujet tels que la vingt et unième Conférence des Parties (COP 21) de la CCNUCC qui se tiendra à Paris (France), du 30 novembre au 11 décembre 2015.

VI. Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (octobre 2016)

15. L'urbanisation affecte de plus en plus les réalités locale et mondiale. D'ici à 2050, la population urbaine mondiale devrait représenter 70 pour cent de la population totale. L'urbanisation, outre le fait qu'elle transforme la configuration de l'espace, modifie de manière fondamentale l'environnement socioéconomique et a des effets sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Mi-octobre 2016 se tiendra à Quito (Équateur) la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), première conférence mondiale après l'adoption des nouveaux objectifs de développement durable. Aux fins de préparer cette conférence, le Comité préparatoire 1 s'est tenu en septembre 2014 à New York, le Comité préparatoire 2 se tiendra du 14 au 16 avril 2015 à Nairobi et le Comité préparatoire 3 est prévu en Indonésie en juillet 2016.

16. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le FIDA, ONU-Habitat et de nombreuses autres institutions, notamment des organisations de la société civile, la FAO aura pour objectif d'attirer l'attention sur l'importance de la prise en compte de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition dans le Nouveau Programme pour les villes qui sera adopté à Habitat III et d'utiliser l'expérience et l'expertise de ses partenaires pour offrir des moyens concrets de mise en œuvre des objectifs de développement durable. La FAO travaille sur les zones urbaines depuis les années 1980 et a été mandatée lors de la quinzième session du Comité de l'agriculture, en 1999, pour s'attaquer aux questions liées à l'agriculture urbaine et périurbaine et notamment aux questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Depuis, le travail de la FAO a évolué pour intégrer les problématiques urbaines dans les objectifs stratégiques de la FAO. Certains pays ont fait appel à l'expertise technique de la FAO dans les domaines de la gouvernance en matière d'alimentation, de l'accès à la nourriture, de la tenue des terres/la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes (notamment la gestion des déchets), de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience.

VII. Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale

17. Lors de sa cent quarante-huitième session (décembre 2013), le Conseil a insisté sur la nécessité d'instaurer, dans le domaine de la protection sociale, une collaboration efficace avec les membres et les partenaires, notamment les autres organismes des Nations Unies¹. Suite à cette demande, la FAO participe au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, un mécanisme de coordination qui vise à mieux orienter les efforts en matière de protection sociale des acteurs internationaux du développement aux niveaux mondial et régional. Les participants, au nombre d'une trentaine, comprennent des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des institutions de développement bilatérales, des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales internationales, dont certains sont invités en tant qu'observateurs.

18. Ce Conseil a été créé en juillet 2012 à la suite de l'appel lancé par le G20 en faveur d'une meilleure coordination des organisations internationales spécialisées dans le financement de la protection sociale et le conseil technique aux pays en développement. Le secrétariat du Conseil est alternativement assuré par les deux organisations coprésidentes, à savoir l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale. Il est basé à New York, au sein des bureaux de l'OIT. Le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale se base sur le travail du Conseil des

¹ CL 148/REP/par.16.

chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de l'Initiative pour un socle de protection sociale. Il privilégie une coopération et un partage des informations les plus larges possibles et se concentre sur la diffusion des modèles de protection sociale et sur la mise en œuvre de couvertures sociales les plus élevées possibles. Le Conseil privilégie quatre domaines d'actions en matière de protection sociale: la promotion, la cohérence des politiques, la coordination, le partage des connaissances.

19. Dans ce contexte, la FAO participe aux réunions biennuelles du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et contribue régulièrement au travail réalisé sur les outils interinstitutions d'évaluation de la protection sociale, conçus à la demande du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale. Ainsi, la FAO participe à des groupes de travail techniques dont l'objectif est le développement de deux outils d'évaluation en matière de protection sociale: le *CODI* (*Core Systems Diagnostic Instrument*, instrument d'évaluation des systèmes clés) et le *NDPT* (*National Dialogue and Policy Tool*, outil de dialogue national sur les politiques). Ces groupes de travail visent à promouvoir une approche standardisée de la définition et de l'évaluation des systèmes de protection sociale nationaux et d'identifier les options et les tendances en matière de politique de protection sociale. La FAO travaille en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial, l'autre institution du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale basée à Rome: elles partagent leurs idées et identifient les sujets d'importance pour les différents groupes de travail, avec pour objectif de renforcer la prise en compte des questions relatives à la sécurité alimentaire dans les programmes de promotion de la protection sociale du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et dans les outils interinstitutions d'évaluation de la protection sociale. Forte de son implication dans le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et dans le développement des outils interinstitutions d'évaluation de la protection sociale, la FAO a conçu, avec l'OIT, un Programme de travail conjoint sur le renforcement de la protection sociale dans le secteur agricole et les zones rurales, basé sur les recommandations de l'OIT sur les socles de protection sociale, afin d'étendre les dispositions du socle de protection sociale aux zones rurales.